



AVIS AU PUBLIC URBANISME

Objet: Projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » concernant le projet « Op Hëlprécht » à Rodange

Conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public que le bureau Jean Petit Architectes S.A. de Luxembourg, pour le compte des consorts Herlin de Rodange, a déposé un projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » concernant le projet « Op Hëlprécht » à Rodange.

Le dossier et les plans afférents sont déposés pendant 30 jours, du 26 juillet 2024 au 25 août 2024 inclusivement, aux bureaux du département urbanisme de la Commune de Pétange, « Haus bei der Kor », 1C, rue de la Chiers à Pétange, où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Pendant ce délai, le dossier est également publié sous forme électronique sur le site internet de la Commune (www.petange.lu). Cependant, seules les pièces déposées au département urbanisme de la commune font foi.

Les observations et objections éventuelles doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins dans le délai de 30 jours susmentionné, et mentionner clairement et lisiblement le nom et l'adresse complète de l'expéditeur.

Pétange, le 24 juillet 2024
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire f.f.,

Le bourgmestre,